



Arles, mercredi 2 juin 2021

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2021/02871

Pris en application :

Décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012

Arrêté préfectoral n°2021/01/381

Travaux de tiers (Présence de plongeurs et grutage de bateau)**Enlèvement d'un bateau coulé****Extrême vigilance (tous les usagers - dans les deux sens)**

- le 03/06/2021 de 08:00 à 12:00

- o **Canal du Rhône à Sète, déviation de Frontignan**
entre les pk 4,700 et pk 4,760 - Toute la largeur de la voie

Commentaire :

En raison du déplacement d'office d'un bateau coulé au niveau de la zone dite La Peyrade du canal du Rhône à Sète, branche secondaire de Frontignan à l'étang de Thau, les usagers de la voie d'eau sont appelés à observer une extrême vigilance du fait de la présence de plongeurs et d'un grutage d'un bateau entre les Pk sus indiqués.

Il est demandé aux navigants d'éviter les remous et de s'annoncer par VHF (15 mn avant d'arriver sur site sur le canal 10).

Le bateau sera gruté par la rive gauche.

Un bateau de sécurisation sera présent sur site.

Service(s) à contacter :

UTI CRS (nom provisoire), 1, quai de la gare maritime, 13200 ARLES

Tél : 04 90 96 00 85 - Fax : 04 90 96 91 36

Date limite d'affichage :

04/06/2021

Par délégation

Signé

Philippe SCHNEIDER

UTI CRS (nom provisoire)

1, quai de la gare maritime

13200 ARLES

Tél : 04 90 96 00 85 - Fax : 04 90 96 91 36